

2025/03/02

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 mars 2025 - Délibération n° 2025/03/02

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 4 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Bernard - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine - GODET Serge – CAILLAUD Monique

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – DAVID Robert - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – CATHELOT Guy – DEPEIGE Isabelle - DEPATUREAUX Gilles – LAGRANGE Serge – DUGUET Pierre – AUGUSTYNIAC Jérôme.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Josette FAURE
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES

Suppléances : GODET Serge

Secrétaire de séance : MEYER Christian

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	34	39			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
38	0	1	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 a été envoyé avec la convocation.

M. Le Président demande s'il y a des corrections à apporter.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 38 voix pour :

→ Adopte le PV de la séance du 21 janvier 2025.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

